



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Le Directeur de Cabinet*

Paris, le 01<sup>5</sup> FEV. 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

La loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie est maintenant effective grâce à la publication de ses textes d'application au début de cette année.

Le rattachement juridique et organique est une réalité. Sans attendre cette échéance, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a souhaité qu'un travail de fond et jamais réalisé sur les conséquences opérationnelles de ce rapprochement soit effectué avec le directeur général de la police nationale et le directeur général de la gendarmerie nationale.

Ainsi à l'occasion d'une réunion qui se tiendra le 12 février 2010 à 10 heures (salon Erignac), je vous présenterai avec les deux directeurs généraux les résultats de ce travail qui doit permettre à près de 243 000 policiers et gendarmes de travailler dans la complémentarité des missions et dans la mutualisation des moyens.

Pour la commodité de nos échanges, je vous remercie de bien vouloir limiter la présence de votre organisation à deux représentants dont vous-même.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement.*

  
Michel BART

Monsieur Bruno BESCHIZZA  
Secrétaire général  
SYNERGIE  
2 bis, quai de la Mégisserie  
75001 PARIS